



Assureur Conseil

spécialisé dans les assurances pour les personnes à mobilité réduite

S.Y *Mobilité*

📞 01 53 92 05 55

✉ contact@sy-assurance.com

11, rue Tronchet 75008 Paris

Orias n° 07 025 649

www.sy-assurance.com

www.sy-mobilite.com

Assurance du fauteuil roulant / scooter électrique / manuel + roue motorisée (type « triride »)

Texte de Loi

« Toute personne physique ou toute personne morale autre que l'Etat, dont la responsabilité civile peut être engagée en raison de dommages subis par des tiers résultant d'atteintes aux personnes ou aux biens dans la réalisation desquels un véhicule est impliqué, doit, pour faire circuler celui-ci, être couverte par une assurance garantissant cette responsabilité, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Pour l'application du présent article, on entend par "véhicule" tout véhicule terrestre à moteur, c'est-à-dire tout véhicule automoteur destiné à circuler sur le sol et qui peut être actionné par une force mécanique sans être lié à une voie ferrée, ainsi que toute remorque, même non attelée. »

Article L211-1 du Code des Assurances

En pratique

- ❖ 6km/h ou + ?
- ❖ Chaussée / trottoir ?
- ❖ Assimilé piéton / automobiliste ?
- ❖ Assurance automobile ?
- ❖ Assurance habitation ?



En cas d'accident

Sans assurance dédiée :

- ☀ Responsabilité de l'utilisateur engagée,
- ☀ Frais du tiers à sa charge,
- ☀ Réparations de l'appareillage [...]

Notre contrat

Garantie « tous risques »

- ✓ Responsabilité Civile Circulatoire,
- ✓ Incendie,
- ✓ Vol,
- ✓ **Dommages tous accidents,**
- ✓ SDC, PJ, recours...



Transporteurs (aériens)

- Recours